

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
de la Communauté de Communes des deux Buëch

Séance du : 5 octobre 2009

Convocation du : 29 septembre 2009

**Objet : Avenant au marché :**

**«Construction d'un Pôle Petite Enfance sur la commune de Veynes».**

L'an deux mille neuf, le cinq octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni en mairie de Rabou, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Martine Barbet

Etaient présents : R. Fournel, M. Barthélémy, A.Meïer, G. Jullien, M. Mescle, G. Lesbros, J-M Bermond, R. Basset, M. Barbet, J-F Carré, M. Chautant, F. Roux, J-C Salles, G. Garcin, P. Schiazza, B. Faure, J-L Pelloux, P. Aubin

Excusés : Claudette Mezière  
Francis Reynaud remplacé par Michel Lonni  
Raymond Uzès remplacé par Brigitte Soulat  
Alain Chevalier remplacé par Sandrine Arnaud Salgado

Le Président de la Communauté de Communes des deux Buëch, Michel Mescle, informe le conseil communautaire de l'avis de la commission d'achat/travaux réunie le 2 septembre 2009 pour examiner les travaux supplémentaires relativement au marché :

- **«Construction d'un Pôle Petite Enfance sur la Communes de Veynes »**

La CAO a émis un avis favorable sur l'avenant correspondant :

▪ **Pour le lot n°1 – VRD, attribué à l'entreprise Lagier.**

Un avenant d'un montant HT de 11 598.75 € HT est proposé.

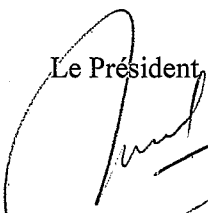
Le marché initial d'un montant de 104 580.27 € Ht est porté à 116 179.02 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'avis de la commission d'appel d'achat/travaux, et autorise le Président à signer l'avenant correspondant.

Votants : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré à Rabou, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président  
  
Michel Mescle

